



ANNEXE I

PATHOLOGIES PRINCIPALES ET EVICTIONS

SPIC Crèche Ile aux enfants
29810 – PLOUARZEL

Pathologie	Conduite à tenir
Fièvre	<p><i>Définition : $T^{\circ} > 38^{\circ}5$</i></p> <p><u>si la fièvre survient à la maison</u> : accueil selon l'état général de l'enfant</p> <p><u>si la fièvre survient à la structure</u> :</p> <p><6 mois : retour à domicile +consultation //éviiction</p> <p>>6 mois : si état général conservé, l'enfant peut rester en crèche</p>
Bronchiolite	<p><6mois : éviction jusqu'à la fin de l'épisode</p> <p>>6mois : pas d'évictions</p>
Conjonctivite	éviction jusqu'à ce que le traitement soit débuté
Coqueluche	Eviction 3 à 5j après le début de l'ATBthérapie selon l'ATB, 21j si pas de traitement
Coronavirus	Eviction 7 jours (à compter des premiers symptômes ou du test positif si enfant asymptomatique) et au-delà si persistance de la fièvre
Gale	Eviction 3j après un traitement local
Gastro-Entérite	<p><i>Définition : apparition de diarrhée et vomissements simultanément</i></p> <p><i>ou si symptômes séparés = 3 selles liquides ou 2 vomissements incoercibles</i></p> <p>Retour à domicile jusqu'à disparition des symptômes</p>
Hépatite A et E	éviction jusqu'à guérison clinique
Herpès	Eviction, retour multi-accueil après phase aïgue (=bouton "croûté")
Impetigo	Eviction 72h après le début de l'antibiothérapie si les lésions ne peuvent être protégées Pas d'éviction si les lésions sont protégées
Méningites	éviction jusqu'à guérison complète
Mycoses	pas d'éviction si traitement en cours
Oreillons	Eviction 9j après le début de la parotidite
Pied-main-bouche	pas d'éviction

Poux	retour après traitement
Rhume de hanches	pas d'éviction//maladie mais problème d'accueil si immobilisation nécessité
Rubéole	Eviction 5j à partir du début de l'éruption
Roséole	pas d'éviction
Rougeole	Eviction 5j à partir du début de l'éruption
Scarlatine (et angine à Strepto A)	Eviction 2j après le début de l'antibiothérapie
Tuberculose	Eviction jusqu'à l'obtention d'un certificat de non-contagion
Urticaire	pas d'éviction
Varicelle	Eviction dans la section des p'tits mousses en raison de l'âge des enfants accueillis Pas d'éviction dans les sections des moussaillons et capitaines (enfant déjà contagieux en période d'incubation, risque identique après)
Zona	pas d'éviction mais protection des lésions cutanées
5ème maladie	pas d'éviction
Enfant nécessitant une surveillance particulière (fracture, entorse, rhume de hanches....)	Prendre contact avec la direction pour discuter de la possibilité et des conditions de l'accueil

Liste non exhaustive - A adapter selon l'état général de l'enfant

Fait à PLOUARZEL,

le 15/11/2016

Dr Nicolas Gourmelon (pédiatre)

Aurélie Herbin (Infirmière Puéricultrice)

Modifié le 23/11/2018

Dr Johanna Kerisit (médecin généraliste)

et Aurélie Herbin (IPDE)

Approuvé le 8/10/2020

Dr Marie-Rose LE MANAC'H

Modifié le 8/10/2020

Dr Marie-rose Le Manac'h et Aurélie Herbin (IPDE)

Pathologies principales et évictions – SPIC Crèche Ile aux Enfants